

Envoyé en préfecture le 30/05/2017 175

Reçu en préfecture le 30/05/2017

Affiché le 30 MAI 2017 83/2017



MAIRIE DE LEGE-CAP FERRET

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MAI 2017**

Objet : Stratégie Locale de gestion de la bande côtière – Opérations préalables à la réalisation des actions de lutte active souple contre l'érosion -

L'an deux mille dix-sept, le 29 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Lège-Cap Ferret, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Lège-Cap Ferret, sous la présidence de Monsieur Michel Sammarcelli, Maire.

Date de la convocation : 22 mai 2017

Nombre de Conseiller Municipaux en exercice : 29.

PRESENTS : M. Michel Sammarcelli, **Maire** – M. Philippe De Gonneville ; M. Eric Lendres, M. Bernard Casamajou ; Mme Blandine Caulier ; M. Jean Philippe Brauge ; Mme Valérie Girard ; M. Thierry Sanz ; Mme Marie Paule Pichot Blazquez ; Mme Marie Delmas Guiraut; **Adjoint** M Jacques Courmontagne ; Mme Isabelle Moyen Dupuch ; Isabelle Lamou ; M Jean Pierre Fillastre ; Mme Catherine Guillerm ; André Rouas ; Mme Isabelle Quincy ; M Fabien Castellani ; Muriel Labarre de Saint Germain ; Christian Plouvier ; Laurent Maupilé ; Martine Darbo ; Gabriel Marly ; Martine Toussaint ; Claire Sombrun ; **Conseillers Municipaux.**

Pouvoirs :

Marine Rocher à Isabelle Quincy
Amanda Judel à Jacques Courmontagne
Jean Christophe Aicardi à Michel Sammarcelli
Véronique Germain à Blandine Caulier

Bernard Casamajou a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Rapporteur : Michel SAMMARCELLI

Mesdames, Messieurs,

En préambule

Le littoral de la presqu'île de Lège-Cap Ferret est sujet à des phénomènes d'érosion chronique sur ses façades océaniques et intra Bassin d'Arcachon, dont la tempête de l'hiver 2013-2014 en est un exemple probant. Comme sur l'ensemble du littoral aquitain, ces phénomènes se traduisent par un recul progressif du trait de côte, un abaissement des plages et une érosion des dunes et laissent aussi craindre une augmentation du risque de submersion marine en particulier dans le contexte actuel

de changement climatique et de rehausse lente du niveau moyen de la mer. Aujourd'hui, la situation est telle qu'elle pourrait à court terme mettre en danger certaines résidences et installations littorales, et dégrader la qualité de l'accueil balnéaire.

Consciente de ces problèmes et soucieuse d'y remédier, la commune de Lège-Cap Ferret a engagé en 2015 une stratégie pérenne de gestion de la bande côtière, en phase de finalisation. Cette démarche est élaborée dans le respect des principes de la stratégie nationale de gestion intégrée de la bande côtière, lancée par le MEDDE (ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer) en 2012, et de l'ambition collective fixée par la stratégie régionale de gestion de la bande côtière, conduite par le GIP Littoral Aquitain. Son enjeu est de préserver durablement les personnes, les biens et l'attractivité du littoral sur la commune. Son objectif principal est de définir avec l'ensemble des partenaires du territoire une vision partagée et un plan d'action permettant de faire face durablement aux risques d'érosion côtière sur la commune.

Le périmètre couvert par l'étude s'étend de la plage de l'Horizon sur la façade océanique à la jetée Bélisaire sur la façade du Bassin, soit un linéaire d'environ 8,8km. Ce périmètre est divisé en 6 secteurs dont les aléas et les enjeux sont très différents, et pour lesquels des scénarios de gestion différents et complémentaires sont préconisés. Ces secteurs sont :

- La Façade Océanique ;
- La Pointe.
- Le secteur des « 44 hectares », de la pointe jusqu'à l'enracinement de la Flèche du Mimbeau ;
- Le secteur de la flèche du Mimbeau, au niveau de son enracinement ;
- Le secteur de la Conche du Mimbeau, situé en arrière de la flèche ;
- Le secteur Bélisaire, du Nord de la flèche jusqu'à la jetée.





L'avancement du projet

Depuis octobre 2015, la commune a piloté l'étude de stratégie locale de gestion de la bande côtière, élaborée par le groupement Casagec / ADAMAS, avec l'appui méthodologique du GIP Littoral Aquitain, et l'implication de tous les partenaires institutionnels réunis du comité de pilotage. Cette démarche conduite de manière rigoureuse et progressive a abouti à la validation par l'ensemble des membres du comité de pilotage le 14 mars 2017 des scénarii de gestion par secteur et du projet de plan d'actions à échéance 2030.

Le plan d'action fait actuellement l'objet de discussions complémentaires avec les partenaires co-financeurs. La stratégie sera prochainement partagée avec les élus du conseil municipal. Elle sera présentée pour examen au comité régional de suivi des stratégies de gestion de la bande côtière d'ici mi-juillet 2017, avant d'être partagée avec le public.

L'ensemble des travaux proposés dans ces scénarii devra être encadré de manière très précise d'un point de vue technique, environnemental et réglementaire. A ce titre, le comité de pilotage du 14 mars 2017 a validé une série d'actions à conduire prioritairement dès 2017. Elles comportent deux volets : d'une part les opérations préalables à la réalisation des actions de lutte active souple contre le recul du trait de côte, et d'autre part la concertation préalable sur la gestion cohérente des ouvrages de lutte active dure.

Ces opérations nécessitent un investissement de 200 000 € HT imputable sur le budget supplémentaire de l'année 2017, et correspondant aux actions suivantes :

- opérations préalables à la réalisation des actions de lutte active souple : inventaires faune/flore/benthos sur les zones de rechargement et de prélèvement du sable ; étude hydro-sédimentaire pour déterminer les impacts potentiels des rechargements,
- concertation préalable avec les acteurs sur la gestion des ouvrages de lutte active dure, incluant une veille juridique

Les partenaires co-financeurs seraient en mesure d'apporter un soutien financier à hauteur de 80% de ce montant sous réserve que la commune délibère sur ces priorités avant juin 2017.

Ainsi, afin de pouvoir élaborer les dossiers de financement dans les plus brefs délais et de bénéficier des crédits susmentionnés, il est demandé à l'Assemblée :

1. d'approuver le principe de ces opérations,
2. d'approuver le plan de financement annexé à la présente délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et à signer tous documents relatifs d'une part aux opérations préalables à la réalisation des actions de lutte active souple contre le recul du
- 3.



4. trait de côte, et d'autre part à la concertation préalable sur la gestion cohérente des ouvrages de lutte active dure
5. d'autoriser Monsieur le Maire à engager les demandes de financement auprès de toute institution ou organisme susceptible d'être partie prenante dans ce dossier et à réaliser le montage des dossiers de financement
6. d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des bureaux d'études en vue de la réalisation de ladite étude.

Ce dossier a été présenté aux membres de la Commission Finances Administration Générale/Travaux Service Technique le 22 Mai 2017.

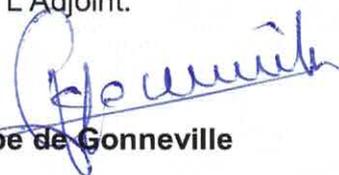
SUR QUOI STATUANT

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les conclusions du rapport qui précède.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme.

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint.




Philippe de Gonneville

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Sous Préfecture le : **30 MAI 2017**
De sa publication le :
De sa notification : **30 MAI 2017**

Envoyé en préfecture le 30/05/2017

Reçu en préfecture le 30/05/2017

Affiché le **30 MAI 2017**

ID : 033-213302367-20170530-D83_2017-DE



ANNEXES

Projet de plan de financement

Action	Cout	FEDER		ETAT		REGION		COMMUNE	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Réalisation des études environnementales et réglementaires	165k€	40%	66k€	20%	33k€	20%	33k€	20%	33k€
Concertation et médiation avec les acteurs sur la gestion des ouvrages de lutte active dure et accompagnement juridique	35k€	40%	14k€	20%	7k€	20%	7k€	20%	7k€